

Tarifs applicables au 01 Janvier 2025

Tarifs afférents aux prestations Hébergement – tarifs socles*

Tarifs des chambres individuelles (occupation 1 personne)	
- chambre simple (surface 22m²)	86,90€/jour
- chambre confort (surface 30m²)	101,90 €/jour
Tarif des chambres doubles (occupation 2 personnes) :	
- chambre double	60,00€/jour/personne
Tarif Aide Sociale	51,35 €/jour

* **Un tarif journalier d'hébergement** couvrant un « socle » minimum de prestations correspondant à l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien, prestation de blanchissage et d'animation de la vie sociale. Ce socle est fixé par l'Annexe 2-3-1 du Code de l'action sociale et des familles. Ce tarif évolue chaque année en fonction d'un pourcentage fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances.

Ces tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (T.V.A. au taux réduit en vigueur soit 5,50%)

Tarifs journaliers de dépendance*

	Tarifs fixés par arrêté du 1 Mars 2024
- GIR 1-2	21,30 €
- GIR 3-4	13,51 €
- GIR 5-6	5,73 €

* **Un tarif journalier de dépendance** couvrant les prestations d'aide et de surveillance directement liées à l'état de dépendance de la personne. L'état de dépendance est apprécié par application de la grille nationale d'évaluation A.G.G.I.R. Ce tarif est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil Départemental.

Ces tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (T.V.A. au taux réduit en vigueur soit 5,50%).

Tarifs des services optionnels (non compris dans le tarif socle)

Repas visiteur	16,90 €
Repas enfant (sous 12 ans inclus)	11,50 €

Ces tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (T.V.A. au taux de 10.00%)

Déduction pour Hospitalisation

Absence liée à hospitalisation (séjour à l'hôpital ou en clinique au-delà de 72h)	20,00 €
Absence liée à hospitalisation (séjour à l'hôpital ou en clinique psychiatrique au-delà de 72h)	15,00 €
Absence liée à un motif personnel	20,00 €

Réservation et admission

- Le montant des arrhes est forfaitaire. Il correspond à 500 € TTC, sauf séjour d'un montant < à 500€. La somme versée à titre d'arrhes dans le cadre d'une réservation, viendra en déduction du montant de la 1ère facture adressée au résident pour règlement.
- Le dépôt de garantie (30 jours de frais d'hébergement) sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).